



Conditions de participation pour l'atelier «Jugendpartizipation 2.0 / Jeunesse et participation 2.0» le 15 décembre 2023

Groupe cible

L'événement s'adresse aux adolescents et jeunes adultes portant un intérêt à la politique. Tant les mineurs (avec l'accord du représentant légal) que les participants adultes sont les bienvenus.

Comportement pendant l'événement

Un comportement respectueux et tolérant est attendu de l'ensemble des participants. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement violent ne sera pas tolérée et peut conduire à une exclusion de l'événement. Les participantes et les participants sont responsables de leur propre comportement et du respect des lois applicables pendant toute la durée de l'événement.

Manipulation du matériel mis à disposition et exclusion de responsabilité

Les participants observent les directives des organisatrices et organisateurs. Ils sont tenus de manipuler le matériel mis à disposition avec précaution et de se montrer prévenants. Ils sont tenus de s'assurer de ne causer aucun dommage. Le Canton de Bâle-Ville décline toute responsabilité en matière de dommages et de coûts de toute nature causés par les participants dans le cadre de l'événement.

Traitement des données personnelles

En s'inscrivant à l'atelier Jeunesse et participation, les participants acceptent la transmission de leurs informations personnelles au département présidentiel du Canton de Bâle-Ville. Les données seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'événement. Cela comprend:

- vérification de l'âge;
- évaluation générale de l'événement;
- envoi d'informations;
- prise de contact en cas d'urgences.

Photos, enregistrements audio et vidéo

En s'inscrivant, les participants acceptent que des photos puissent être prises et des enregistrements audio et vidéo puissent être réalisés et utilisés par la division Relations extérieures et promotion du Canton de Bâle-Ville et par la FSPJ à des fins de publication sur Internet. Si une participante ou un participant ne souhaite pas apparaître dans cette publication, elle ou il doit en informer la personne responsable auprès du Canton de Bâle-Ville.

Annulation en cas de maladie

En cas de maladie ou de situation imprévue, veuillez annuler votre participation à l'adresse e-mail marketing@bs.ch.